



CONFÉRENCE EUROPÉENNE DE L'ÉCONOMIE SOCIALE

CONSTRUISONS L'EUROPE
AVEC LES ENTREPRENEURS DE L'ÉCONOMIE SOCIALE
21»22 NOVEMBRE 2008
STRASBOURG



PRECONISATIONS

La Conférence européenne de l'Économie sociale des 21 et 22 novembre 2008 a porté sur la place des entreprises de l'économie sociale (EES) dans la législation et les politiques européennes mais aussi nationale, régionale et locale. Elle a rappelé que, parce qu'elle contribue efficacement à la réalisation des objectifs économiques et sociaux de l'Union, l'économie sociale doit pouvoir prospérer et déployer tout son potentiel et pour cela, elle doit pouvoir bénéficier de conditions politiques, législatives et opérationnelles adéquates.

Les Entreprises de l'Économie Sociale demandent à la Commission européenne :

- de reconnaître les spécificités des entreprises de l'économie sociale, de leurs modes de fonctionnement, leurs engagements.
- d'assurer une liberté d'entreprendre en Europe pour tout citoyen entrepreneur sous la forme de sociétés de capitaux et de sociétés de personnes.
- de soutenir la création de registres statistiques nationaux.
- de désigner un interlocuteur unique sous la forme d'une Unité Inter-services faisant l'interface entre les différentes DG.
- d'introduire une formation à l'économie sociale des administrateurs européens et la promotion de l'économie sociale dans les programmes d'enseignements.
- de reconnaître la pluralité des formes d'entreprendre par l'adoption de trois nouveaux statuts européens pour les : *mutuelles, associations, fondations*.
- d'intégrer les EES dans tous les dispositifs de soutien et de développement des entreprises, initiés dans le cadre de la politique européenne incitative envers les entreprises.

Les Entreprises de l'Économie Sociale au regard de la concurrence demandent à la Commission européenne :

- de pas appliquer de manière uniforme, les règles européennes en matière de concurrence à des entreprises ayant des structures juridiques et financières différentes.
- de définir un cadre juridique sécurisé des entreprises de l'économie sociale basé sur la reconnaissance de leurs valeurs spécifiques, afin de leur permettre de pouvoir opérer sur le même terrain de jeu à armes égales avec les autres formes d'entreprendre.
- de définir ce cadre lors d'un dialogue entre les institutions communautaires, et notamment la Commission et les différentes composantes de l'économie sociale, ainsi que le révèlent les actions en cours contre les régimes coopératifs.
- de ne pas appliquer le droit de la concurrence à une entreprise de l'économie sociale en fonction de la taille de l'entreprise. Une coopérative, mutuelle, association, ne change pas ses règles par le fait d'être ou non une PME.

Les employeurs de l'économie sociale demandent à la Commission européenne de :

- reconnaître l'apport des entreprises de l'économie sociale notamment dans la réalisation concrète des priorités de l'Agenda social européen, à travers l'amélioration de la qualité des emplois basée sur la formation et l'apprentissage tout au long de la vie, à l'amélioration du capital humain, à l'augmentation de l'emploi des jeunes, et au vieillissement actif.
- consacrer l'apport des entreprises de l'économie sociale aux objectifs de l'Union européenne notamment en matière d'emploi dans les textes de l'Union et notamment dans le cadre de la révision de la Stratégie de Lisbonne.
Ceci contribuerait à renforcer la dimension sociale de l'Union européenne. Dans un tel cadre, l'économie sociale devrait trouver toute sa place.
- promouvoir les composantes de l'économie sociale dans le dialogue social européen intersectoriel et de chacun des Etats membres, sur les politiques économiques et sociales de l'Union européenne.

Les Entreprises de l'Economie Sociale dans le cadre de l'Union pour la Méditerranée et des futurs élargissements de l'UE demandent à la Commission européenne :

- de reconnaître les acteurs de l'économie sociale du bassin méditerranéen dans le **nouveau processus de Barcelone** et dans **l'Union pour la méditerranée**.
- de créer, renforcer et soutenir les entreprises de l'économie sociale dans les nouveaux Etats membres et dans le cadre des futurs élargissements, afin de garantir d'une part, un développement harmonieux de leur secteur et d'autre part, de veiller à l'extension du modèle tant économique que social que constitue l'économie sociale.

Les Entreprises de l'Economie Sociale au regard des SIG et des SSIG demandent à la Commission européenne :

- de veiller à ce que les règles que **les règles du marché et de la concurrence facilitent la mise en place des services sociaux de qualité, accessibles et viables**, y compris ceux fournis par les EES concernées par ce champ d'activité.
- de donner aux SSIG et aux collectivités territoriales qui les organisent un espace sécurisé pour leur propre déploiement.

Les Entreprises de l'Economie Sociale au regard de la cohésion des territoires d'Europe demandent à la Commission européenne :

- de favoriser la mise en place de nouveaux indicateurs permettant de faire le lien entre l'apport des EES et la cohésion sociale, territoriale et environnementale et encourager les partenariats entre les divers acteurs présents dans les territoires d'Europe.
- de ne pas réduire l'innovation à la seule innovation technologique, mais l'étendre à l'innovation sociale et managériale. La reprise d'entreprises par les salariés en est parfaite illustration et devrait être vivement encouragée au niveau de l'Union européenne, notamment par les possibilités financières faites aux salariés-repreneurs et dans le cadre du SBA.

WWW.ECO-SOC2008.EU

